



## AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-334

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 février 2022, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-334**, intitulé « *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Port-Cartier* ».

Ce règlement vise notamment à répondre aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par cette loi.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse [greffe@villeportcartier.com](mailto:greffe@villeportcartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

La greffière,

M<sup>e</sup> Natacha DUPUIS-CARRIER